

# Commission régionale route de reclassement des coureurs saison 2022

## Règlement intérieur de la commission

En dehors des **500 premiers coureurs du classement national FFC** qui seront systématiquement 1ère catégorie en 2022, le comité régional a la responsabilité de classer les 1ère, 2ème et 3ème catégorie selon le pourcentage de représentativité fixé par le Conseil Fédéral de la FFC.

Les coureurs classés **1ère catégorie** ne pourront, quelle que soit leur place après la 500ème, rétrograder qu'en 2ème catégorie.

Les coureurs **non classés** se verront, quant à eux, proposer une licence de catégorie immédiatement inférieure à celle qui était la leur en 2021.

Pour les coureurs de **40 ans** et plus et les coureurs de **19 ans**, le comité a la possibilité de les maintenir ou non dans la catégorie sportive attribuée par le classement régional en 2021.

## Il existe trois manières de changer de catégories :

- Par le nombre de victoires en cours de saison,
- Par le classement fédéral en fin de saison,
- A l'appréciation de la valeur sportive manifeste selon les critères régionaux.

## Nombre de victoires pour accéder en catégorie supérieure en cours de saison :

- 4 victoires pour le passage de 2ème en 1ère catégorie,
- 3 victoires pour le passage de 3ème en 2ème catégorie.
- Pour les pass'cyclisme voir le règlement spécifique. *(Le comité régional a déterminé des critères fixant les conditions de maintien, d'accession ou de rétrogradation des coureurs entre la 3ème catégorie et la catégorie D1 du Pass'Cyclisme et du Pass'Cyclisme Open.)*

Pour gérer ces promotions ainsi que les cas de supériorité manifeste, le comité régional (commission régionale route) a établi **ses propres règles** en fin de saison 2021, approuvées lors de l'AG ordinaire. Celles-ci font l'objet d'une publication avant l'ouverture de la saison route 2022 ci-dessous :

- Palmarès, nombres de victoires et places dans les 5 premiers
- Classement par points FFC et classement au sein du comité de la Région Sud,
- Rapports des arbitres confirmant ou non une éventuelle domination manifeste,
- Résultats acquis hors comité régional.

**Coureurs Juniors** : Les coureurs de **17 et 18 ans dans l'année 2022 (nés en 2004 et 2005)** se voient attribuer une licence de Junior qui correspond à leur catégorie d'âge. Ils ne sont pas affectés dans une catégorie sportive.

Ils peuvent également obtenir une licence **Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open** mais ne peuvent plus alors prétendre à une sélection effectuée par le comité régional en vue, par exemple, de participer aux championnats de France.

Les **3èmes catégories non classés** peuvent opter pour la licence Pass Cyclisme Open.

**Toutes les demandes de dérogation au reclassement des coureurs** et aux décisions prises par la commission régionale route, pour la saison 2022, seront étudiées avec la plus grande attention.

La demande de rétrogradation devra être étayée d'un **courrier** du coureur et devra recevoir l'aval du président du club du coureur demandeur.

**Le président du comité régional Région Sud et les présidents des comités départementaux** seront destinataires des demandes de rétrogradation afin qu'ils puissent émettre un avis.

**La commission régionale route**

## Décisions de la Commission Régionale Route pour la saison 2022

Reclassement en 1<sup>ère</sup> catégorie en 2022 (les coureurs en 1<sup>ère</sup> catégorie restent 1<sup>ère</sup> catégorie)

Pour les coureurs classés dans les 500 premiers coureurs nationaux en 2021 :

Nom du coureur	Club	Points FFC 2021
MONGE Cédric	Vélo Sport Hyérois	1125
HENNEQUIN Paul	Sprinter Nice Métropole	1077
MICHEL Simon	Sprinter Nice Métropole	885
TERRANOVA Bastien	Amical Vélo Club Aixois	622
PERROT Léopold	Vélo Sport Hyérois	744

Reclassement en 1<sup>ère</sup> catégorie en 2022 (les coureurs en 1<sup>ère</sup> catégorie restent 1<sup>ère</sup> catégorie)

Pour les coureurs ayant obtenu plus de 500 points en 2021 :

Nom du coureur	Club	Points FFC 2021
ROGER Gabriel	Amical Vélo Club Aixois	520
BELLE DIT LA GRENADE Jérémy	Amical Vélo Club Aixois	552
TAILHADES Baptiste	Martigues Sport Cyclisme	516

Pour les coureurs ayant obtenu moins de 500 points et plus de 150 points en 2021 :

- Les **1<sup>ères</sup> catégories** peuvent opter pour une 1<sup>ère</sup> ou une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **2<sup>èmes</sup> catégories** restent en 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les coureurs **juniors en 2021**, nés en 2003, et les **3<sup>èmes</sup> catégories** sont classés en 2<sup>ème</sup> catégorie. Ils peuvent toutefois solliciter, selon les modalités définies en page 1, un reclassement en 3<sup>ème</sup> catégorie.
- Les coureurs en **Pass Open** en 2021 peuvent opter pour une licence en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie.

Reclassement en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie en 2022

Nom du coureur	Club	Points FFC 2021
FOLI Alexandre	AC Orange	171

Pour les coureurs ayant obtenu moins de 150 points et plus de 25 points en 2021 :

- Les **1<sup>ères</sup> catégories** peuvent opter pour une 1<sup>ère</sup> ou une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> catégories** conservent leur catégorie retenue en 2021.
- Les coureurs **juniors en 2021** sont classés en 3<sup>ème</sup> catégorie mais peuvent opter pour une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **Pass Open** sont classés en 3<sup>ème</sup> catégorie.

## Reclassement en 3<sup>ème</sup> catégorie en 2022

Nom du coureur	Club	Points FFC 2021
FERRERO Florent	UC Monaco	103
PILLET Emmanuel	ES Cavailon	53
CASTELLI Matthieu	VC La Pomme Marseille	30

Pour les coureurs ayant obtenu moins de **25 points** en 2021 :

- Tous les **coureurs juniors** en 2021 sont classés en 3<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **1<sup>ères</sup> catégories** peuvent opter pour une 1<sup>ère</sup> ou une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **2<sup>èmes</sup> catégories** peuvent opter pour une 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **3<sup>èmes</sup> catégories** restent en 3<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **Pass open** restent en Pass open.

Les coureurs **1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> catégories** non classées ne peuvent rétrograder que d'une catégorie par rapport à celle qui était la leur en 2021.

Les **3<sup>èmes</sup> catégories non classés** peuvent opter pour la licence « Pass Cyclisme Open ».

***La commission sportive du 30 octobre 2021***